

**RAPPORT D'ESSAI N° 782/02/1**

**DELIVRE A :** CADILLAC PLASTIC  
8, rue Marc Seguin  
77292 MITRY-MORY

**OBJET :** Essai au fil incandescent sur des plaques de polyméthacrylate de méthyle (PMMA).

**REFERENTIEL :** NF EN 60 695 - 2 - 11 (juillet 2001)  
Critères de l'article EC4 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.  
Les procédures d'essais utilisées sont celles prévues par le système qualité du L.C.P.P..

**MARQUE :** PLEXIGLAS GS fabriqué par la société RÖHM.

**REFERENCES :** Plexiglas GS coulé incolore référence 233  
Plexiglas GS coulé blanc diffusant référence 060

**ÉCHANTILLONS :** L'échantillon a été reçu au L.C.P.P. le 21 octobre 2002.

**DATE DES ESSAIS :** Les essais ont été réalisés le 23 octobre 2002.

**NOMBRE DE PAGES :** 3

**Ce rapport d'essai annule et remplace le rapport d'essai n°781/02**

**Observations :** La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
Ce rapport d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 03 juin 1994.

## 1. DESCRIPTION

Les échantillons sont fabriqués par la société RÖHM commercialisés sous la marque PLEXIGLAS GS. Ils sont constitués de polyméthacrylate de méthyle (PMMA). Les échantillons sont présentés sous forme de plaque rectangulaire qui ont pour caractéristiques :

- PLEXIGLAS GS coulé de référence 233, transparent et d'épaisseurs de 3 et 4 mm.
- PLEXIGLAS GS coulé de référence 060, blanc diffusant et d'épaisseurs de 3 et 4 mm

## 2. PROGRAMME DES ESSAIS

L'appareillage utilisé est conforme à la description donnée par la norme NF EN 60695-2-10 (Figures 1, 2 et 3a).

La méthode consiste à soumettre une éprouvette du matériau aux essais au fil incandescent, défini par la norme européenne NF EN 60695-2-11 en respectant les conditions suivantes :

- essai effectué sur un produit fini
- temps d'application de 30 secondes,
- températures du fil incandescent : 650, 750 et 850 °C,
- le critère retenu est l'absence de flamme persistant plus de 5 secondes après le retrait du fil

## 3. RESULTATS DES ESSAIS

Les essais ont été effectués sur les échantillons de PLEXIGLAS GS transparent et GS blanc diffusant ; d'épaisseurs 3 et 4 mm aux températures de 650, 750 et 850°C.

Température du fil 650°C

Partie essayée	comportement	résultat
GS transparent ép 3mm	Pas d'inflammation	Correct
GS transparent ép 4mm	Pas d'inflammation	Correct
GS blanc diffusant ép 3mm	Pas d'inflammation	Correct
GS blanc diffusant ép 4mm	Pas d'inflammation	Correct

Température du fil 750°C

Partie essayée	comportement	résultat
GS transparent ép 3mm	Pas d'inflammation	Correct
GS transparent ép 4mm	Pas d'inflammation	Correct
GS blanc diffusant ép 3mm	Pas d'inflammation	Correct
GS blanc diffusant ép 4mm	Pas d'inflammation	Correct

Température du fil 850°C

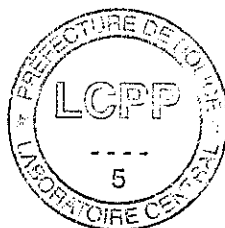
Partie essayée	comportement	résultat
GS transparent ép 3mm	Inflammation qui persiste pendant plus de 5 secondes	Incorrect
GS transparent ép 4mm	Inflammation qui persiste pendant plus de 5 secondes	Incorrect
GS blanc diffusant ép 3mm	Inflammation qui persiste pendant plus de 5 secondes	Incorrect
GS blanc diffusant ép 4mm	Inflammation qui persiste pendant plus de 5 secondes	Incorrect

PARIS, le 21 février 2003.

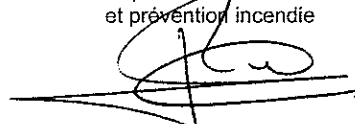
Responsable de l'essai



Patrick LE BARS



pour le directeur,  
l'ingénieur en chef, adjoint au chef  
du département d'électricité  
et prévention incendie



Jean Paul RICETTI